

Réunion du 1er avril 2014

Visioconférence - RENNES/SAINT-BRIEUC/BREST

Ordre du jour

- retours groupes nationaux (PLU, Géoportail de l'urbanisme et occupation du sol)
- état des lieux numérisation SUP/PLU par la DREAL
- Points divers

Présents	Excusés	Membres	Service / Fonction
1		CHASLE-HEUZE Anne	DDTM35
1		DELEURME Arnaud	CC Bretagne romantique
	1	FORTIN Thomas	SAFI
1		FOURNEL Eric	DDTM35
1		GEFFRAY Youna	Lorient agglomération
1		GENDRON Lancelot	CC Bretagne romantique
1		HYVERNAGE Morgane	Saint-Brieuc agglomération
1		JACQ Tanguy	CC Pays d'Aubigné
1		JUHEL Nolwenn	Lorient agglomération
	1	LELU Julia	CC Pays de la Roche aux Fées
1		LE GOFF Jordan	Pays de Pontivy
1		REFAUVELET Julien	CC de Brocéliande/Pays de Brocéliande
1		RENAUD Gwénaél	CC Côte d'Emeraude
1		RICHARD Vianney	Auray Quiberon Terre Atlantique
1		ROUILLARD Vincent	DREAL
1		VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne
1		VOURC'H Grégoire	Brest Métropole Océane=
15	2		

Retours sur la réunion du 11/02 du groupe national PLU

Projet de mandat du groupe dématérialisation des documents d'urbanisme

Dorénavant le groupe national PLU sera rattaché à la commission Données du CNIG. Un projet de mandat officiel a donc été proposé en réunion. Il est consultable ici :

<http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/02/ProjetMandat-pourIGN.pdf>

En savoir + : rubrique Commission Données/Groupe Dématérialisation de documents d'urbanisme (DDU) http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732

Appel lancé : recherche des collectivités prêtes à tester les flux WFS urbanisme.

→ Lorient agglomération et BMO/Pays de Brest se portent volontaires.

Consignes pour une fiche de métadonnées urbanisme

Le groupe national, à la demande du groupe GéoPortail de l'urbanisme a travaillé sur des recommandations spécifiques « urbanisme » pour une fiche de métadonnées, dans une perspective d'homogénéisation des fiches de métadonnées. Elle est disponible en version projet ici :

<http://cms.geobretagne.fr/content/consignes-metadonnees-urbanisme>

→ G. Renaud : propose qu'une fois les choses calées, on puisse faire une fiche de métadonnée « modèle » sur l'urbanisme.

PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur)

Info : le PSMV est un document approuvé par l'Etat et qui constitue un « trou » dans le PLU qui ne réglemente pas cette zone. Suite aux expériences respectivement de Nice Côte d'Azur et de Rennes Métropole, le groupe national a acté de ne pas traiter de façon isolée les PSMV (au départ un cahier des charges dédié PSMV avait été proposé) mais plutôt de les introduire dans le cahier des charges existant.

La nouvelle version en projet du cahier des charges PLU (février 2014) tient compte de cette orientation.

Examen des demandes du pôle métier urbanisme de GéoBretagne

Rappel : les questionnements des acteurs bretons sur le cahier des charges PLU est recensé ici (il a été mis à jour) :

<https://docs.google.com/spreadsheets/ccc?key=0AreZFSQpEQeEdDdVekdPaEY4UGpEZL-BReHV5eFJOMGc&usp=sharing>

- **Proposition de créer des sous-codes :** la question ne sera pas tranchée en l'état au niveau du CC national, mais cela peut-être un bon exemple pour inciter la réflexion auprès d'autres régions, avec pourquoi pas la création d'une annexe dédiée. **Les**

membres du pôle métier souhaitent continuer à travailler cette question en repartant, si possible, des documents de Rennes Métropole (en soulevant le problème d'homogénéité entre ponctuel, linéaire et surfacique)

- **Prescriptions - fusion code 11 et 15 au profit du code 11 :** cette demande, qui avait suscité déjà beaucoup de débat, n'est semble-t-il pas partagée par d'autres. Il est donc proposé de ne pas fusionner mais d'expliquer, comme c'est inscrit dans notre tableau. **Remarque : les acteurs bretons ne comprennent pas cette position**
- **Interdiction d'accès :** demande acceptée par le groupe national : ajout d'un code 28 à la classe PRESCRIPTION
- **Limite littoral et espace littoral :** ne pas faire figurer au PLU car non institué par la commune (sauf L146-6 et dans ce cas, c'est l'occurrence 18-espace remarquable). Au pire, si volonté de le faire apparaître, à mettre dans INFO code 99. **La question est posée de savoir si la bande littorale doit être plutôt traitée sous forme linéaire ou surfacique. A priori, plutôt surfacique.**
- **Plantation et aire de jeux (R123-9-13) :** on retrouve plutôt cela au niveau des orientations

et opérations d'aménagement, pas dans le règlement.

- **Secteur de termites** : ce n'est pas au PLU, donc cela ne doit pas être codé
- **Prescription code 02** : le groupe national a choisi de valider la formulation proposée par la Bretagne
- **Plan d'exposition au bruit des aéroports** : ouvert au type linéaire et ponction (Information - 27)

Reste des questions à évoquer lors du prochain groupe national urbanisme :

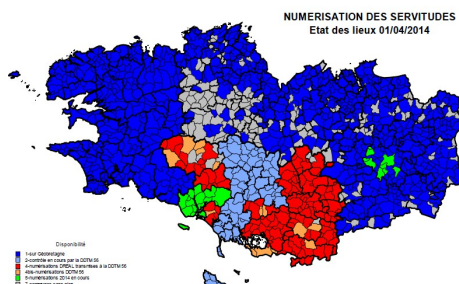
- **zone de déclaration préalable pour autorisation de clôtures**
- **clarification classe habillage/information.**

Autres remarques du groupe national :

- **position du groupe national** : déclarer zone Ah en zone de type A avec DESTDOMI=01 (habitat). **Pourquoi ne pas étendre cet aspect aux zones N?**
- **création d'un répertoire Q_Procédures** pour archiver l'ensemble des pièces du DU. **Il est souhaité d'explicitier le contenu de ce répertoire via des exemples.**
- **création de l'occurrence 7** de l'état du document « approuvé »

État des lieux des numérisations des SUP et PLU

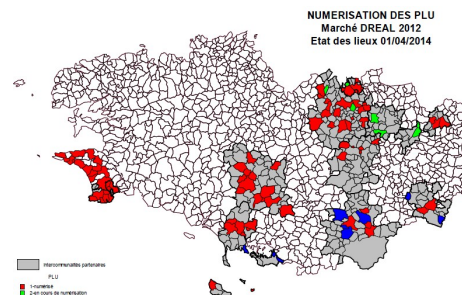
V. Rouillard fait un état des lieux des numérisations engagées dans le cadre du marché DREAL. Les présentations exhaustives sont téléchargeables ici : <http://cms.geobretagne.fr/content/point-demarche-numerisation-plu-sup-01042014>



SUP

L'agglomération de Vannes a été livrée. La mise à niveau du MCD des données sur

les agglomérations de Rennes et Lorient est en cours. Des contrôles de SUP sont également en cours par le Pays de Pontivy, et les SUP du 22 ont été contrôlés par la DDTM et mises à disposition sur GéoBretagne (Vincent voit avec la DDTM22 pour mettre les mêmes couches que sur le 35).



PLU

Des numérisations ont été livrées aux collectivités pour contrôle. Certaines sont contrôlées (Pays d'Auray et de Pontivy, CC Côte d'Emeraude) mais les autres restent encore sans retour des collectivités (Pays de Dinan, Brocéliande, Redon, CC Roche aux Fées et Coglais).

Le marché en cours se termine en septembre 2014 et une partie des crédits a été annulée faute de consommation en 2013.

Les numérisations à venir en 2014 sont CC Bretagne romantique (6 communes), Chateaugiron (2), Presqu'île de Rhuys (2), Pays de redon (2), Pays d'Auray (1). Resteraient 8 communes à financer si les collectivités sont prêtes à s'investir sur le contrôle et la mise à jour.

Quant à l'éventualité d'un nouveau marché, il faut d'abord s'assurer qu'il y ait suffisamment de demandes. Les collectivités prêtes à s'engager peuvent donc faire part de leurs demandes de numérisations. Si elles sont suffisamment nombreuses, V. Rouillard demandera les crédits nécessaires pour passer un nouveau marché.

Certaines structures intercommunales assurent de leur côté la numérisation de PLU : Pays d'Auray (18 communes), Pays de Pontivy (5 cartes comunales), CC Côte d'Emeraude (1), Pays de Brocéliande (tout son territoire), d'autres ?

Tableaux de suivi des procédures

A la demande du pôle métier, V. Rouillard a travaillé à la centralisation des informations disponibles côté État (date de la dernière approbation et procédure en cours). Il a constitué une fiche de méta-

données pointant sur les informations disponibles dans chaque département. Elle est ici : <http://geobretagne.fr/geonet-work/apps/georchestra/?uuiid=3426a940-172e-4e43-98f1-b780d20d6b42>

Retours sur le groupe national GéoPortail de l'urbanisme (GpU)

Un retour est fait de la réunion du GpU du 18 mars 2014. Retrouvez tous les comptes-rendus sur GéoBretagne : <http://cms.geobretagne.fr/content/gpu-cr-groupe-de-travail-1>

Avancement du projet : rédaction en cours des spécifications détaillées (2ème livraison du développement le 7 avril 2014).

Mise en place d'un groupe accompagnement animé par le CEREMA et la cellule PAN-ADS pour aider les producteurs de données d'urbanisme.

Création d'un comité partenarial constitué des ministères et associations d'élus. Proposition d'y associer les plateformes non prévues à l'origine.

Aucun descriptif n'a encore été fourni sur la gouvernance entre les différents groupes.

Débat sur la structuration COVADIS : il a été décidé de prévoir a minima l'intégration des données CNIG. Pour l'implémentation COVADIS, la maîtrise d'œuvre du projet ne souhaite pas prendre en compte l'implémentation COVADIS. Ainsi, une moulinette de conversion COVADIS-> CNIG est à l'étude.

Question de la validation des données par les producteurs avant publication : le process n'est pas encore validé mais il est souligné que la communication sera importante

Métadonnées : il est prévu une fiche de métadonnée par zip communal. La question a été posée par l'Auvergne et la Bretagne de passer par les fiches de métadonnées en ligne pour les données d'ores et déjà disponible. A voir pour prise en compte dans les tests

SUP, SCOT, PLU : question autour de l'autorité compétente

Questionnement autour du processus de validation des comptes sur le GpU : un courrier en mairie ? Un mail ? Quel mail ? Relais DDT ?

Questionnement autour du choix de 2 plateformes pour conduire des tests ? Pr-requis posé par le niveau national : service de téléchargement simple avec ATOM. Le choix n'a pas été tranché en réunion, car les plateformes présentes souhaitaient avoir davantage de visibilité sur la gouvernance avant de s'engager plus en avant.

Prochaine réunion : 20 mai

Retours sur occupation du sol

Retour sur l'avancée du groupe national

Des éléments spécifiques ont été affinés :

- **Squelette** : réseau routier et ferré d'importance 3de la BD_Topo. Production d'une couche au niveau national par IGN diffusée dans le cadre du RGE (validation régionale préalable à expliciter). Possibilité de l'enrichir par les acteurs locaux.

- **Zone bâtie** : Débat sur la saisie de «zone bâtie» dans couverture : les seuils ont été revus à la baisse (bâti de + de 50m², tamponné à 200m²).

- **Spécifications** : le CEREMA a rédigé une version 1 des spécifications = définitions de chaque poste de la nomenclature

Une comparaison de la production IGN avec d'autres prestataires sur une même commune a été faite. Il en ressort notamment que la partie « automatisée » par IGN nécessite des reprises, et donc des coûts supplémentaires. Il y aurait également un surcoût par rapport au méthodes classiques car la photo-interprétation nécessite 2 passages : couverture puis usage. Un guide de saisie permettant de gérer au maximum la production en un passage est demandé.

- Base de référence de la limite en mer : point en suspend.

Conclusion : beaucoup de travail restant à faire pour caler la méthodologie, notamment sur la gestion de l'historique (suivi).

Prochaine réunion : mai 2014..

Retrouvez le compte-rendu complet de V. Richard sur la liste de diffusion (Attention : pré-requis être inscrit en tant qu'adhérent GéoBretagne) :

<https://groups.google.com/forum/?hl=fr#!topic/geobretagne/Bqip-idKJzo>

Points divers

Tableau de bord de suivi de numérisation des documents d'urbanisme

Une mise à jour est en cours, mais il manque encore quelques retours. A défaut le tableau sera publié avec les données disponibles.

Animation du groupe

Il est proposé un changement d'animation au PM urbanisme. L. Vinsonneau cède sa place à N.Juhel et Y.Geffray (Lorient agglomération) qui représentent une collectivité disposant de la compétence de numérisation des documents d'urbanisme, et un binôme géomaticien-urbaniste indispensable. Vincent Rouillard continuera de participer aux réunions nationales du groupe PLU et L. Vinsonneau d'assurer également une représentation au groupe national GéoPortail de l'urbanisme. G. Vourc'h (BMO et Pays de Brest), co-animateur dès l'origine de ce groupe, cède quant à lui sa place pour se consacrer au pôle métier voirie-adresse.

Pistes de réflexion à venir

Outil pour instruction des permis pour pallier au désengagement des DDTM.

Suites à donner

L. Ecault : prépare une fiche de métadonnée « modèle » pour les documents d'urbanisme dès que le groupe national a calé son contenu ;

L. Vinsonneau : relance Myriam Baslé pour la mise en partage des sous-codes de Rennes Métropole, et soulève le problème d'homogénéité entre les catégories ponctuel, linéaire et surfacique ;

V. Rouillard : voit avec DDTM22 pour mettre toutes les couches SUP disponibles sur le 35 (générateurs) ;

Toutes les collectivités concernées : font un retour à Vincent pour le contrôle des SUP/PLU et leur volonté éventuelle de faire partie d'une prochaine commande de numérisation des PLU

L. Vinsonneau : assure le relais de l'animation du PM avec N. Juhel et Y. Geffray.

PROCHAINE RÉUNION

9 septembre 9h30 - 12H30

visioconférence Rennes (salle Cha-teaubriand) - Brest (salle B11) - Saint-Brieuc - Lorient agglomération